

## ABSTRACT

With new technologies of information, documentary units are being reversed in terms of organisation and professional qualifications that need a constant updating with respect to innovations. However, many obstacles can obstruct the adaptation of documentry duties.

Les bibliothèques ont fonctionné depuis des millénaires sur un même modèle, celui d'Alexandrine et de quelques temples anciens de conservation du savoir. La première idée de « changement » ne vit le jour que vers les débuts du 20<sup>ème</sup> siècle avec l'introduction du terme « documentation » par P. OTLET, dont le sens rejoignait celui de bibliothèque, avec en plus, l'idée de la diffusion.

Avec quelques variantes, les concepts d'Otlet ont nourri des générations de bibliothécaires-documentalistes (1) dont les premières formations Universitaires commencèrent dans les années 1940.

L'introduction des équipements audio-visuels et de reprographie ont étendu, en les valorisant, les services des unités documentaires sans menacer leur aspect conservateur qui s'en trouvait au contraire bien souvent renforcé.

L'explosion documentaire, conjuguée à des moyens de plus en plus réduits, a eu pour conséquence de scléroser les bibliothèques. Les traditions aidant, leur rôle de communication se trouvait relégué à des rangs secondaires (2).

### **Un bouleversement, l'informatique.**

Les quelques allusions que nous avons faites ont permis de situer les contexte dans lequel se trouvait l'unité documentaire lors de l'introduction de l'informatique en 1958 par un ingénieur H.P. Luhn qui était chargé par I.B.M de prospecter sur les domaines possibles de l'utilisation des ordinateurs.

Bien que mal préparée, la bibliothèque pouvait tout à fait survivre en utilisant l'ordinateur comme un équipement permettant un traitement rapide de quelques opérations documentaires. Même s'il perdait une part importante de ses prérogatives, le bibliothécaire était encore l'homme de la situation, puisque pour obtenir l'information, il était toujours nécessaire de recourir aux services des bibliothèques et de surcroît à ceux des bibliothécaires. En fait, tout l'aspect de communication était préservé comme du seul ressort du documentaliste.

# LES METIERS DE LA DOCUMENTATION FACE AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES

A. ABDOUN

(Centre de Recherche sur l'IST)

### **La télématique.**

Vers les années 1970 une nouvelle technologie permet de fusionner l'informatique aux télécommunications. Ceci permettant l'accès à distance à des bases de données situées parfois à des milliers de kilomètres du lieu de l'interrogation. C'est précisément cette technologie (télématique) qui bouleverse fondamentalement le monde de la documentation. « L'informatique classique, ... ne changeait pas les relations avec leurs concurrents, partenaires et sous traitants. La télématique en revanche transforme la capacité concurrentielle des agents économiques. Elle améliore la situation des uns, fait disparaître les avantages des autres » (3).

Il existe aujourd'hui de véritables entreprises de diffusion de l'information : les serveurs. Appuyés par une technologie de pointe, ces organismes desservent une clientèle de plus en plus hétéroclite, qui réclame un accès non médiatisé. Les systèmes experts permettent actuellement cet accès en développant des langages d'interrogation de plus en plus proches du langage naturel.

On peut penser que le temps n'est pas loin, du moins dans certains pays où n'importe quel utilisateur pourra accéder à l'information sans passer par un médiateur (bibliothécaire en général).

### **Les retombées sur la documentation.**

Il est aujourd'hui clair qu'une généralisation de l'utilisation des technologies de l'information, pour peu qu'elle se conjugue à une politique tenant compte de l'aspect culturel, est d'un apport fondamental pour le fonctionnement et la gestion des unités documentaires; nous citons à titre purement illustratif :

- la réduction du temps d'accès,



- la réduction des délais de traitement et de diffusion,
- la multiplication des capacités de stockage grâce aux possibilités de l'archivage électronique,
- l'optimisation des systèmes de recherche documentaire.

A un niveau plus générique, nous relevons la montée du produit «I.S.T» qui représente actuellement 10% du marché mondial en ligne.

Le bouleversement voire, la mutation existe. Toutes les notions jusque là admises de la bibliothéconomie sont appelées à être reconsidérées. Ainsi il en est de la notion de l'auteur, et plus encore, celle du circuit du livre. On parle en effet d'une perte des intermédiaires entre l'auteur et le lecteur, et d'une lecture interactive possible de la presse.

Parallèlement à la révision des anciennes idées, de nouveaux concepts apparaissent : l'intégration, l'interactivité, la démassification, la synchronie, la proximité, l'information fluide,...

✓ Au niveau épistémologique, l'on relève une tendance vers la fusion des trois disciplines (Archives, Bibliothèques, et Documentation). Et l'on peut penser à une fin prochaine de «la petite guerre larvée menée depuis des lustres entre les archivistes, les bibliothécaires, et les documentalistes» (4).

✓ L'on assiste en fait à une prolifération des profils et des qualificatifs liés aux métiers de la documentation : analyste, analyste-rédacteur, informaticien, informationniste,...

Toutes ces appellations sont relatives à une tentative de redéfinition du métier de la documentation face aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et ne signifient pas une réelle adaptation des profils. Pour illustrer ceci, nous commencerons par relever cette situation paradoxale :

Tout le monde s'accorde en effet sur l'intérêt de l'information comme la nouvelle matière première de la Société moderne qu'on se presse déjà d'appeler «société d'information». Or, le bibliothécaire-documentaliste qui serait le professionnel tout indiqué de cette industrie naissante est resté bien en deçà des souhaits escomptés. Toutes les enquêtes font ressortir que l'image sociale du bibliothécaire est empreinte de nombreuses perceptions péjoratives.

Par ailleurs, la frustration existe chez bon nombre de bibliothécaires, qui tout en sachant les bouleversements liés à l'automatisation continuent à travailler de la manière la plus archaïque qui soit.

Les bibliothécaires qui travaillent dans les unités informatisées, sauf quelques cas individuels, ne sont pas mieux lotis. Ils ont de plus en plus de mal à suivre l'évolution et se heurtent à quatre entraves ou inadaptations essentielles :

#### **L'inadaptation psychologique :**

Dûe à des facteurs tant subjectifs (inertie, paresse intellectuelle,...), qu'objectifs (en exemple, le corporatisme).

Sur un autre plan, la féminisation de la profession participe d'une certaine manière à cette inadaptation. Les professions qui se féminisent se trouvent, par ce fait même, socialement dévalorisées.

#### **L'inadaptation techniques :**

L'outil informatique lorsqu'il est utilisé reproduit «automatiquement» des pratiques qui datent d'une autre époque. L'élément «gestion» est rarement pris en compte.

#### **L'inadaptation structurelle :**

Contenue dans le fait que les structures, les outils et les organismes sont conçus pour reproduire un modèle largement dépassé de la gestion bibliothéconomique. On peut d'ailleurs se rendre compte que même dans ce modèle (ex. la chaîne documentaire), «il manque un maillon, l'utilisateur» (5).

#### **L'inadaptation de la formation :**

L'idée la plus souvent admise est que l'unité documentaire la plus performante est celle qui possède les plus gros volumes de documents. Or la règle bien connue des 80/20 de Pareto, est dans ce contexte, largement vérifiée. On arrive même à démontrer que dans de nombreuses bibliothèques, seul 5% du volume documentaire disponible est régulièrement utilisé. Il importe donc plus de savoir retrouver l'information que de la posséder.

Les formations dispensées actuellement reproduisent cependant une conception documentaire basée résolument sur l'idée du stockage.

Nous reviendrons plus loin sur ces éléments qui représentent selon nous les points clés que devrait prendre en compte toute tentative de redressement.

Par ces faits, les bibliothécaires-documentalistes se trouvent dans l'incapacité à faire valoir leur droit au statut de professionnel du traitement et de la gestion de l'information. Statut que revendique l'informaticien d'autant plus aisément que dans la



pratique le dialogue tant relaté de l'informaticien documentaliste a rarement existé.

L'informaticien maîtrisant très vite les opérations documentaires classiques, conçoit son système où le documentaliste se transforme d'expert supposé en simple technicien.

Outre, l'informaticien, des praticiens et théoriciens de tous bords investissent le domaine documentaire, qui n'est plus du seul ressort du bibliothécaire-documentaliste. Ceci posant de fait la question cruciale de l'existence d'un métier bibliothéconomique :

De nombreux spécialistes de la sociologie des professions ont essayé de définir les attributs à même de déterminer si une occupation peut-être définie comme une véritable profession. Parmi ces attributs, on peut relever : la base théorique, l'autonomie professionnelle, la conscience collective (association), le code de l'éthique, le système de récompenses, le sens de la vocation,.... Il est possible pour ce qui est de la bibliothéconomie de discuter de chacun de ces critères. «Le point faible» relevant de l'attribut de la base théorique, et plus encore, de celui de l'autonomie professionnelle. Il n'existe rien selon L. Houser «that librarians do or know that cannot be done or know by people with intelligence and practical experience who have not studied library at the graduate level» (6).

Cette affirmation est même dans l'ordre actuel des choses, discutable, mais de nombreux éléments dont précisément, l'entrisme (7), tendent à la confirmer.

Ce phénomène (entrisme), bien, qu'il soit souvent d'un apport certain, présente l'inconvénient de créer l'incohérence faute d'une formation de base unifiée.

A ce point de notre propos, nous pouvons préciser que le «danger» qui guette les bibliothécaires-documentalistes est moins celui des changements, que celui du risque de l'inadaptation aux changements «La menace de l'environnement» (8) existe, et la nécessité d'une conception nouvelle des métiers de la documentation se précise de plus en plus.

### **Les solutions possibles.**

On assiste depuis quelques temps à une prolifération des profils qui semblent se substituer aux appellations classiques de bibliothécaires, archivistes, et documentalistes. Ainsi, peut-on citer : information scientist, informatiste, rédacteur, ingénieur documentaliste, analyste rédacteur.

Toutes ces appellations sont liées <sup>à</sup> une tentative de rédéfinition des métiers de la documentation face aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. On cherche le plus souvent une valorisation par sémantique interposée du métier documentaire. De nombreuses études montrent en effet les connotations lourdement péjoratives liées aux mots documentation, archives et bibliothèque.

On sent la nécessité du changement, voire les moyens d'y parvenir, mais l'on se heurte toujours au manque de préparation des professionnels à tout éventuel changement.

### **Des Solutions ? Attributs.**

Ces dernières années, l'on a pu constater que le monde bibliothéconomique était en train de bouger. Des réformes en profondeur sont entreprises, particulièrement dans le domaine de la formation qui reste la base à tout essai d'amorce d'un véritable changement. Mais, faut-il rappeler que ces changements se heurtent à de réels blocages. Disons simplement que l'unique solution réside à notre sens dans la «mise sur le marché» d'un bibliothécaire, (le terme est-il encore approprié?), véritablement professionnel, c'est à dire produisant des services qui ne peuvent être produits par aucune autre corporation. Donc des services relevant d'une réelle compétence. Ceci reposant sur une base théorique aujourd'hui favorisée par la mise en évidence de «lois» et de concepts spécifiques aux sciences documentaires.

Le bibliothécaire-documentaliste peut tirer de l'introduction des nouvelles technologies un avantage essentiel, celui de sa libération des tâches répétitives au profit des tâches de gestion et de contact avec l'utilisateur. Ceci allant de paire avec le fait de considérer ces technologies comme un outil utilisé ici en documentation comme il l'a été dans d'autres disciplines, de la gestion ou autres.

La part, de la formation aux nouvelles technologies n'est qu'une partie d'une formation bien plus riche qui viendrait mettre sur le marché de véritables professionnels de l'information spécialisée. Ceci est pratiquement possible, mais bien difficile à demander à une discipline, qui évoluant dans un environnement véritablement «patchwork», trouve toujours bien du mal à définir son épistémologie.



## BIBLIOGRAPHIE :

- 1.- Nous employons indifféremment les termes **bibliothécaires, documentaliste, et bibliothécaire-documentaliste.**
- 2.- Cf. Fondin., Hubert. **L'évolution des systèmes et métiers du traitement de l'information : la crise du monde documentaire (et bibliothécaire).** In : *Documentaliste*, vol. 24, n° 01, 1987. p. 3-10 ;
- 3.- Nora, Simon [et] Mine, Alain. **L'informatisation de la société.**- Paris : la Documentation française, 1978. P. 19.
- 4.- Boughachiche, Sebti. **La demande d'informations scientifique : aspects psychologiques et quantitatifs : implications pour la gestion des systèmes d'information en milieu universitaire et de recherche.** Thèse univ., Bordeaux III, 1988, P. 5.
- 5.- Houser I. «Is librarianship a profession» ? In : *argus*, mai-août 1979, P. 20.
- 6.- **Irruption dans un secteur, de chercheurs et praticiens d'autres disciplines.**
- 7.- Cf ce sujet l'ouvrage de Kotler, Philip.- **Marketing, management, planning and control.**- Englewood Cliffs : Printice Hall, 1972.
- 8.- Cf ce sujet l'article de Le Coadic, Yves.- **L'évolution des métiers de la communication de l'IST à l'étranger.** In : *Documentaliste*, vol. 25, n° 01, 1988, P. 23-28.

9 - 12